



mairie-bouafles27@wanadoo.fr
www.bouafles27.com

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE OCTOBRE 2013

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 septembre 2013 est consultable en mairie et sur les panneaux destinés à l'affichage.

Le sujet principal de cette réunion concerne le recrutement d'agents municipaux suite au départ d'Olivier Grout et à la modification de contrat de Stéphane Blot.

A l'issue des entretiens, et au vu des critères retenus, la Commission a proposé de recruter deux employés, ce que le Conseil a adopté à l'unanimité. Le premier est recruté sur la base d'un contrat de 28 heures /semaine, le second sur la base d'un contrat de 7 heures /semaine. Le recrutement de deux agents communaux permettra d'assurer la sécurité des agents intervenant tous les jours à la station d'épuration, notamment lors des congés ou indisponibilités de l'un ou l'autre. Il est rappelé que, aux termes de la loi, il est obligatoire que deux agents soient présents, ce qui n'était, jusqu'à présent pas toujours possible. La décision de porter de 35 à 28 heures l'un des contrats et de créer le second à 7 heures permet de ne pas augmenter la masse salariale à la charge de la commune.

Aux termes de la première délibération, le poste précédemment occupé par Monsieur Grout est donc porté à 28 heures. Monsieur le Maire nomme, suivant l'avis unanime de la Commission, Monsieur Brice, résidant aux Andelys. Son contrat est d'une durée de deux mois renouvelable. Quant à la seconde délibération en la matière elle a conduit à la création d'un poste d'employé communal stagiaire, de 7 heures/semaine. Ce poste est en partie destiné à assurer la gestion de la salle d'activité, y compris la régie. Le logement est donc mis à disposition à titre gratuit pour nécessité absolue de service, mais l'employé communal doit assumer toutes les autres charges (eau, électricité, etc.). Monsieur le Maire nomme, suivant l'avis unanime de la Commission, Monsieur Dinasquet, résidant à Bouafles.

A la date du 10 octobre 2013, M. Dinasquet a renoncé à ce poste, pendant sa période d'essai. Les candidatures restantes et correspondant aux critères de ce poste sont en cours d'examen.

RYTHMES SCOLAIRES : le conseil d'école s'est réuni le 3 octobre 2013. Suite au retour des questionnaires et aux échanges entre l'équipe pédagogique, les représentants des parents d'élèves, la commission école de la Mairie, et des membres du conseil municipal, il a été entériné les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 – 11h45 / 13h30 – 15h30

Mercredi : 8h30 – 11h30.

Les temps d'activités périscolaires : 15h30 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

La garderie est inchangée. Une réunion d'information est prévue courant février 2014.

CANTINE SCOLAIRE : l'effectif des enfants qui mangent à la cantine étant réduit, la surveillance exercée par M. Grout ne sera pas remplacée.

RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU : les fontainiers, M BLOT et M BRICE effectueront le relevé des compteurs d'eau au cours de la deuxième quinzaine du mois d'octobre. Il convient également de rappeler les obligations générales des **abonnés qui doivent se conformer aux dispositions suivantes** :

- **permettre l'accès aux agents fontainiers pour les travaux d'entretien, de vérification du branchement, du dispositif de comptage et le relevé du compteur,**
- permettre l'accès au personnel des entreprises mandatées pour exécuter des travaux sur branchements,
- assurer la surveillance de la partie du branchement située à l'intérieur de leur propriété,
- payer les fournitures d'eau ainsi que les prestations à leur charge en vertu des délibérations du conseil municipal,
- contrôler régulièrement leur consommation par une lecture régulière du compteur, afin de détecter au plus tôt toute fuite éventuelle, y compris lorsque le compteur est placé dans un regard compact sous domaine public.

DECHETTERIE : suite à la nouvelle disposition, il est impossible de benner directement les déchets depuis un camion-benne. Une demande de modification va être suggérée à M. le Président du SYGOM.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES : pour les nouveaux habitants sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. **Clôture des inscriptions le 31 décembre 2013.** A noter qu'il y aura 2 élections en 2014 : les municipales les 23 et 30 mars et les européennes le 25 mai.

AGENDA

13/10 : repas des Aînés à la salle d'activités

2^e quinzaine d'octobre relevé des compteurs d'eau

31/12 : repas de la St Sylvestre organisé par le Comité des Fêtes à la salle d'activités

2e mardi du mois : goûter des aînés à la salle d'activités



SITE INTERNET DE LA COMMUNE DE BOUAFLES www.bouafles27.com.

Ce site est destiné à donner des informations locales, faciliter les démarches administratives et faire connaître notre village. Nous invitons les habitants à nous faire des observations et des propositions, et nous recherchons des photos ou cartes postales anciennes pour les mettre sur le site.



RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16^{ème} anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 1996 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.) **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

| |
|--|
| HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE |
|--|

Mardi et jeudi 17H30-19H, et samedi de 9H30 à 11H

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mardi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 14h30 à 16h00 et le samedi de 9h30 à 11h00.